



LE GUIDE COMPLET

Comment optimiser
la sécurité de
votre entreprise ?

SOMMAIRE



Les systèmes de sécurité pour professionnels

- La télésurveillance
 - **La télévisiosurveillance**
 - **Le générateur de brouillard**
 - **Protection parc extérieur**
- La vidéosurveillance
- Le contrôle d'accès
- Le défibrillateur
- Le DATI
- La détection incendie

La sécurité en entreprise englobe plusieurs enjeux :

- La prévention des risques professionnels sur la santé.
- La protection des locaux, des biens et des personnes.
- Le respect des normes précisées par le Code du travail.
- La mise en place d'un système de contrôle des accès.

Les systèmes de sécurité professionnels

Télesurveillance / Télévisiosurveillance

La télesurveillance est un système permettant de contrôler un lieu à distance par l'intermédiaire de moyens de télécommunication. En effet, la télétransmission d'informations provient du système de sécurité installé sur le site équipé, à un opérateur humain à distance. Intégré à une alarme anti-intrusion, cette solution de sécurité est complémentaire. L'ensemble est relié de manière sécurisée à un poste de télesurveillance actif 7 j/7 j et 24 h/24 h. Cette solution sur-mesure, permet alors de répondre de manière efficace aux différentes questions concernant la protection des collaborateurs, des locaux et des marchandises.

La solution la plus complète reste la Télévisiosurveillance. En effet, associée à des caméras de surveillance, le poste de contrpole peut effectuer une levée de doute visuelle, donc plus efficace. Elle inclut pour cela, une alarme anti-intrusion, un système de vidéoprotection, un dispositif anti-agression et la télesurveillance.

Une protection des personnes 7j/7 et 24h/24...

Une assistance est intégrée à cette solution permettant de gérer l'alerte à l'instant T. Si une personne se retrouve dans une situation d'insécurité, elle bénéficie d'un secours immédiat et sans risques, grâce au dispositif de protection de jour anti-agression.

Code sous
contrainte : alerter
en toute
discrétion.

Pré-alarme :
déclencher une
écoute préventive
sur le clavier

Bouton panique :
Avertir le centre
de contrôle avec
téléalarme
silencieuse.



De plus, grâce au visionnage à distance et à la visualisation en temps réel des images et vidéos sur smartphone, tablette ou ordinateur, le visionnage et le contrôle de tous les espaces professionnels est possible où que vous soyez.

...des locaux et des marchandises.

La zone concernée par l'effraction est identifiée en temps réel grâce aux capteurs et au zoning point par point. Ce système permet une grande réactivité de la part du centre de contrôle. De plus, grâce aux caméras et à l'écoute amplifiée, il procède à une levée de doute visuelle. Si l'intrusion est validée, la téléinterpellation vocale rentre en scène afin de dissuader les malfaiteurs ou éviter le vandalisme. Enfin, si la levée de doute est avérée, l'intervention des pouvoirs publics et des forces de l'ordre en temps réel est effectuée.

Un système de sécurité sur mesure.

Chaque établissement possède des caractéristiques différentes. Pour ce faire une étude approfondie des locaux est indispensable afin d'adapter aux mieux l'installation d'un système de sécurité. Un conseiller en sécurité va ainsi prévoir l'ensemble des éléments constitutifs avec le système de Télévisiosurveillance® :

- Détecteurs de présence, de chocs, d'ouverture et d'incendie.
- Alarme anti-intrusion (sirène, flash...).
- Caméras connectées.
- Appareils de transmission et visualisation (enregistreur, écrans, etc.)
- Haut-parleurs, bouton panique

Avec la Télévisiosurveillance®, pilotez librement une solution de sécurité, en bénéficiant du soutien d'experts. Cette solution anticipe également l'ensemble des risques et inclus des prestations afin de garantir la continuité de l'activité du professionnel.

Le générateur de brouillard

Le générateur de brouillard est un matériel destiné à protéger vos biens en cas d'intrusion. Si vous possédez un système de sécurité avec alarme, le coupler avec un générateur de brouillard permet alors d'augmenter le niveau de prévention en cas d'intrusion dans vos locaux. Lorsque l'alarme va détecter une présence suspecte, une épaisse fumée opaque va remplir la pièce en quelques secondes seulement. Composé de vapeurs froides de forte densité, ce système de sécurité est très efficace pour brouiller la vision et ainsi empêcher les déplacements. Son rôle, est alors d'empêcher la progression des malfaiteurs pendant environ une heure.

Les avantages.

Sous forme de fumée sèche, le générateur de brouillard n'abîme pas les murs, le mobilier, les tissus ou encore les produits alimentaires et ne laisse aucunes traces de résidus sur votre matériel. Il est également non nuisible et non toxique pour les hommes ou encore les animaux.

Le fonctionnement du générateur de brouillard.

Etant un complément à votre système de sécurité, le générateur de brouillard ne peut fonctionner sans connexion à une centrale d'alarme. Le modèle de celui-ci devra également être adapté en fonction de la configuration de vos locaux et de sa superficie. Ainsi la capacité de production peut varier de 300m² à 2800 m² de fumée sèche.

- **Générateurs manuels** : activer avec un bouton ou une télécommande
- **Générateurs automatiques** : raccordés à un centre de télésurveillance

Avec un générateur autonome, les fausses alertes sont impossibles. Face à un déclenchement accidentel, ce système-là est efficace afin de s'en prémunir. Sa mise en place est automatique sous 3 conditions : connexion à la centrale d'alarme, signal d'intrusion émis par les détecteurs via la centrale et activation du point de détection d'intrusion.

Protection parc extérieur

La protection du parc extérieur est un élément à ne pas négliger pour assurer une sécurité globale de votre site professionnel. Pour les grands bâtiments possédant de multiples espaces, du matériel exposé à l'extérieur ou encore une flotte automobile, la surveillance de ces biens est une priorité.

La détection intrusion grâce à de la vidéosurveillance intelligente.

L'analyse vidéo intelligente permet de signaler une présence suspecte, une intrusion, un comportement anormal, le dépôt d'un objet, au centre de télésurveillance, malgré des conditions extrêmes (pluie, brouillard, nuit, ...). En transmettant toutes les données sans délai, elle sécurise le périmètre d'un site, ses abords, le parc extérieur et l'intérieur des bâtiments. Grâce à la détection instantanée d'évènements inhabituels, l'action des opérateurs est assurée de manière performante sur ces espaces sensibles. Afin d'interpeller les intrus dès les premières secondes de leur tentative d'intrusion sur site, des détecteurs spécifiques sont placés en extérieur.

- **Barrières à infrarouge**
- **Capteurs avec analyse vidéo intelligente intégrée pour la détection périmétrique extérieure**
- **Hauts-parleurs et sirène flash puissante**

Les zones d'alarmes sont définies et s'adaptent aux différentes contraintes de lieux. Cette technologie assure l'identification d'une menace dès les premiers instants de l'intrusion, et ce, même à une distance éloignée de la caméra.



Cette solution de détection s'avère efficace pour éviter les fausses alertes, en écartant notamment, les animaux, les vigiles sur place, les éléments naturels et les passages à proximité. Pour optimiser la détection, des caméras thermiques sont utilisées en complément. Elles compensent un éclairage insuffisant ou, à contrario, un environnement trop lumineux susceptible de troubler la détection dans le spectre lumineux visible.

L'imagerie thermique décèle de manière rapide et fiable des situations dangereuses en captant les rayonnements infrarouges. Elle ne nécessite donc pas une très haute résolution d'image, mais signale un événement sur une longue portée. Elle détecte les points chauds de manière précoce et ses fonctionnalités permettent d'agir avant l'apparition d'un incendie.

La vidéosurveillance

La vidéosurveillance professionnelle assure la protection des bâtiments d'entreprises, établissements publics ou commerces par caméras vidéo. Pour les professionnels, il est important de déterminer et de diagnostiquer ses besoins en termes de stratégie de sécurité. Ainsi, la mise en place du dispositif de caméras de surveillance implique une analyse approfondie. Faire appel à un spécialiste, permet de répondre aux objectifs que le professionnel s'est fixé. La vidéosurveillance aura donc pour projet de dissuader, détecter, enregistrer, surveiller ou encore identifier une zone, un véhicule, une personne ou encore une présence.

Analyser la configuration et la superficie des locaux afin de pointer les accès à sécuriser.

Déterminer les éventuels aléas liés à un emplacement en extérieur ou en intérieur.

Lister les zones à risque à visualiser et choisir l'implantation des caméras.

Définir les impératifs de stockage et d'archivage des images.

Déterminer le type et le nombre de caméras à choisir.

Choix des caméras.

Analogique, numérique, filaire ou en wifi, le choix de la caméra sera déterminé en fonction de l'activité du professionnel et de la taille de ses locaux. En vidéoprotection, on retrouve deux types de caméras : Filaire et sans fils.

- **Caméras filaires** : HDCVI via technologie analogique ou IP via technologie réseau
- **Caméras sans fils** : Via le wifi



La majorité des infrastructures de vidéosurveillance professionnelles est conçue avec la technologie analogique. Elle est plus répandue que son équivalent numérique, car plus ancienne. Aujourd'hui, vous êtes nombreux à vous interroger sur la nécessité de remplacer vos caméras analogiques par un matériel tout numérique. Des fonctionnalités avancées, une meilleure résolution d'image sont les caractéristiques recherchées.

L'équipement numérique, caméras IP, s'avère idéal : excellente qualité d'image, fiable, résistant face aux tentatives de sabotage. Ainsi, il remplit de nombreux critères de sécurité essentiels pour garantir une protection efficace en toute circonstance. Selon l'implantation du site, la caméra wifi peut être une solution complémentaire intéressante pour couvrir l'ensemble des espaces. En tenant compte des distances de visualisation, les caméras peuvent communiquer entre-elles grâce à un pont wifi sécurisé.

Le contrôle d'accès

Le contrôle d'accès est un système de sécurité qui s'avère efficace dans la gestion des flux de personnes ou de véhicules dans votre entreprise. Grâce à son efficacité, vous pouvez en toute tranquillité superviser les entrées et les sorties de vos bâtiments et également gérer les zones sensibles et limitant la circulation à l'intérieur de vos sites. En plus de gérer les intérieurs, le contrôle d'accès gère aussi les extérieurs, comme par exemple les parkings avec une identification des véhicules et/ou des personnes.

Fonctionnement du contrôle d'accès.

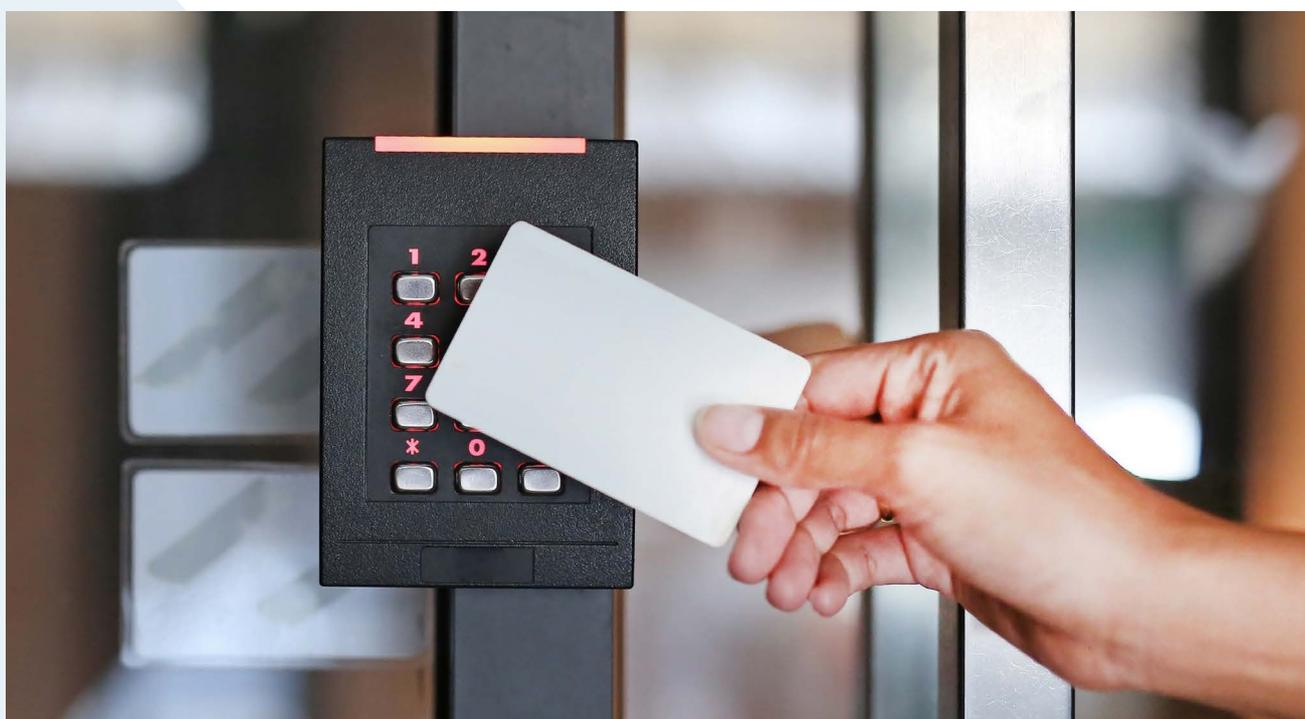
Le dispositif du contrôle d'accès variera en fonction de la structure. Chaque type de bâtiment sera équipé de manière personnalisée et adaptée. Le contrôle d'accès, va se composer de différents éléments :

- Une centrale
- Un/des lecteur(s) de proximité avec clavier à code et/ou à badge
- Un logiciel de gestion des accès
- Des équipements de gestion physique des accès – borne, barrière, portique, tourniquet tripode ou barreaudé, portillon pour personnes à mobilité réduite – PMR, couloir sécurisé de passage, sas de sécurité unipersonnel,...
- Des accessoires de contrôle des portes existantes à connecter au lecteur d'accès : gâches électriques, poignées ou bandeaux ventouses...

Les différentes technologies d'identification.

- **Contrôle d'accès par code** : digicode, mot de passe...
- **Contrôle d'accès par badge** : professionnels ou visiteurs (carte magnétique, à puces, etc.)
- **Assemblage du code et du badge**
- **Couplage avec vidéophone, interphone**
- **Reconnaissance plaque d'immatriculation** (avec l'association d'une caméra)

Choisissez un système adapté à votre structure. Le contrôle d'accès peut par exemple gérer plusieurs sites avec une seule et même centrale de gestion. Chaque site sera alors facilement accessible par tous salariés habilités, avec un seul badge pour plusieurs lieux.





Optimiser son contrôle d'accès.

Grâce à une installation professionnelle et à un logiciel de pilotage performant, il est possible de piloter l'ensemble des zones équipées du contrôle d'accès. Vous pouvez programmer des plages horaires selon différentes zones. Par exemple, si un intrus ou un salarié tente de pénétrer sur le site en dehors des périodes autorisées, vous en serez informé.

Le contrôle d'accès vous permet également de gérer l'organisation dans vos locaux, souvent soumise à des contraintes de planification, par exemple la réservation de salles de réunion.

Enfin, les affectations d'autorisations aux différentes personnes peuvent être modifiées à tout instant par vos soins. En effet, une fois la solution installée, l'objectif est de posséder une parfaite autonomie de gestion et de pilotage de votre système de sécurité.

Afin d'optimiser d'autant plus son contrôle d'accès, le coupler avec de la vidéosurveillance est tout indiqué. Vous pourrez visualiser le flux de personnes en temps réel. Vous êtes assuré du respect des protocoles au quotidien. Le système peut également être déployé sur des bâtiments qui ne sont pas implantés à la même adresse.

Le défibrillateur

Le défibrillateur est un appareil médical grand public simplifié. Il permet de secourir une personne en arrêt cardiorespiratoire, immédiatement. Généralement, le défibrillateur est placé dans un coffret fixé au mur. L'avantage de ce dispositif est que le coffret a pour fonction de préserver l'intégrité fonctionnelle du défibrillateur face à son environnement et des agressions extérieures.

En France, les maladies cardiovasculaires sont à l'origine d'environ 140 000 décès par an. C'est presque 400 par jour. Cette réalité nous concerne tous : enfants, adolescents, adultes, seniors, femmes, hommes. Ainsi, les accidents cardiaques se produisent inévitablement dans un lieu qui reçoit du public.

La mise à disposition d'un défibrillateur est donc fortement recommandé. Il est même obligatoire pour les établissements recevant du public suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent depuis le décret du 19 décembre 2018 :

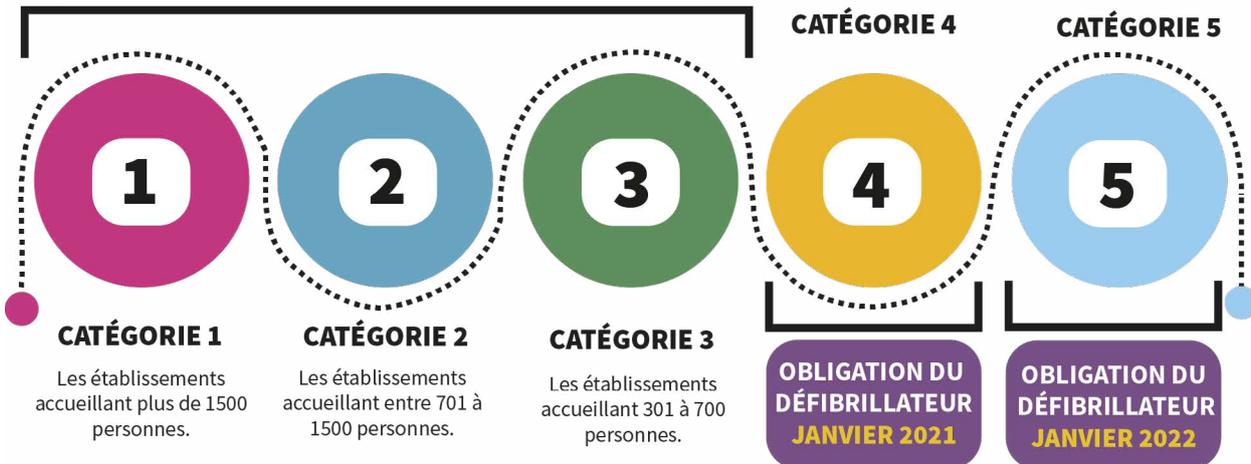
Un coffret situé à l'extérieur sera en plus doté d'un système de thermorégulation afin de garder le défibrillateur à une température minimale. Le coffret doit être également facilement repérable grâce à une signalétique précise et obligatoire défini par <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORF-TEXT000039363942/2021-01-27/> "l'arrêté du 29 octobre 2019.

Dès lors, ces coffrets peuvent être non-connectés ou connectés :

- **Le non-connecté** correspond à un coffret standard protégeant le défibrillateur et affichant toutes les informations légales et nécessaires à son utilisation.
- **Le connecté** rajoute au coffret une fonctionnalité en le connectant au réseau internet pour permettre une remontée d'information en temps réel au poste de contrôle sur l'état fonctionnel du défibrillateur (ex : défibrillateur, décroché du boîtier, niveau des batteries du défibrillateur). Ce coffret permet ainsi de garantir le fonctionnement du défibrillateur et facilite les opérations de secours en cas d'arrêt cardiaque.
Le défibrillateur d'ADS GROUP Security est connecté. C'est un avantage également en cas de vandalisme ou de vol. Notre centre de contrôle est averti et peut agir en conséquence.

- Le 1er janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3
- Le 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4
- Le 1er janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5

OBLIGATION DU DÉFIBRILLATEUR JANVIER 2020



Si votre établissement n'est pas équipé d'un défibrillateur et qu'une plainte pour homicide involontaire est déposée par les ayants droit de la victime, cela engendre une procédure pénale à l'encontre du responsable d'établissement pour « violation manifestement délibérée des règles de prudence ». Elle est sanctionnée par une peine de 5 ans d'emprisonnement et 75.000€ d'amende.

Le défibrillateur doit se trouver à moins de 4 minutes aller-retour du lieu le plus éloigné où l'on se trouve dans l'entreprise. Le DAE doit être mise à disposition et être accessible facilement dans le cas où une personne est victime d'un arrêt cardiaque. Enfin, il doit, en plus d'être installé à un endroit stratégique, être identifié à l'aide de signalétiques spécifiques.

Les avantages.



- Conforme à la norme française NF EN 60601-IP55.
- Certifié classe III FDA et Union Européenne.
- Aide au massage cardiaque.
- Doté d'une électrode CPR-D PADZ.
- Kit de secours inclus.
- Doté de capteur de pression REAL CPR HELP.

DATI

Le Dispositif d'Alarme pour Travailleurs Isolés (DATI) est un équipement de sécurité pour signaler à un tiers un danger immédiat. Il est destiné au salarié œuvrant seul, considéré hors de vue et d'ouïe. Le DATI répond à un besoin de prévention notifié par l'employeur. Ce système de sécurité permet d'alerter, d'informer de manière automatique ou volontaire un/des contact(s) enregistré(s) ou un centre de télésurveillance, afin de prévenir rapidement les secours.

Le Code du travail définit les mesures à prendre pour assurer aux travailleurs isolés un secours rapide pour les situations d'urgence. Par conséquent, les entreprises doivent s'assurer de garantir la sécurité de leurs employés sur site et prévenir les risques. Il faut donc pouvoir les anticiper et répertorier toutes les situations où le salarié réalise une mission sans pouvoir être vu et entendu. Ci-dessous, une liste non exhaustive des risques :

- **Médicaux** : malaise cardiaque, crise d'épilepsie, d'asthme, de spasmophilie...
- **Risques de dommages corporels** : Chute, accident de transport, coupure, brûlure, douleur physique soudaine, dysfonctionnement technique d'une machine, défaillance électrique, incendie...
- **Difficultés d'ordre psychologique** : angoisses, panique, comportement inhabituel dû à l'isolement...
- **Risques contextuels** : agression par une tierce personne, un client, ou même un animal...



Ce que dit la loi.

Le Code du travail attribue à l'employeur l'obligation, le pouvoir et la responsabilité d'assurer la sécurité et la santé de ses salariés. Ce devoir général est régi par l'article L. 4121-1. L'article R4512-13 identifie cet impératif lorsque les opérations à exécuter sont réalisées de nuit ou dans un lieu isolé ou à un moment où l'activité est interrompue.

Les types de dispositifs DATI.

Afin de choisir le bon équipement, l'employeur doit prendre en compte différents paramètres, qu'il s'agisse de l'environnement, des personnes, des missions.



Le bracelet

Le clip-ceinture

Téléphone sans
fil DECT ou
talkie-walkie

Ces différents dispositifs sont conçus avec des matériaux spécifiques pour afficher un indice de protection maximal (IP). Cette norme va alors garantir au dispositif la résistance à l'eau, à la poussière, aux divers chocs, aux températures extrêmes ou encore à l'humidité. Aujourd'hui, rien ne peut remplacer cette technologie, même diverses applications mobiles, qui ne s'avèreraient pas fiables. Peu importe le dispositif choisi, car chacun peut être activé de façon automatique ou volontaire s'il y a perte de verticalité, chute ou urgence.

La gestion des alertes.

- **Gestion en interne :** Les salariés (responsabilité très importante)
- **Gestion en externe :** Un centre de télésurveillance (qualifié pour une levée de doute)

Avec une gestion des alertes par un centre de télésurveillance, cette gestion permet d'identifier l'origine du déclenchement du DATI. Elle évite une intervention des services d'urgence inutile. Le travailleur isolé est contacté ou le DATI est placé sur écoute. En cas de déclenchement accidentel, le travailleur est appelé par téléphone, s'il peut communiquer, l'alerte est levée. En revanche, en cas d'absence de réponse le télésurveilleur enverra une assistance.

LA DÉTECTION INCENDIE

Les solutions de sécurité contre les risques Incendie ont pour objectif de supprimer les causes possibles de déclenchement d'un feu, tout en assurant des mesures spécifiques en cas d'incendie. Un Système de Sécurité Incendie (SSI) protège ainsi les personnes, les biens et l'environnement de votre établissement. Le SSI est, à ce titre, obligatoire pour tout établissement recevant du public (ERP) sous peine de sanctions.

Le fonctionnement et le type de dispositif.

Afin d'éviter les fausses alertes, le système de détection incendie se compose de plusieurs éléments variables selon l'installation choisie :

- **Les détecteurs automatiques**, activés par la fumée, la chaleur, le rayonnement.
- **Les déclencheurs manuels**, commandés par un témoin de l'incendie, positionnés près des voies de circulation, des sorties.
- **Un équipement de contrôle et de signalisation** gère les alertes des détecteurs, identifie la zone de départ du feu.
- **Un équipement d'alimentation électrique dont un de secours**, pour maintenir l'éclairage de sécurité en cas de coupure de courant due à l'incendie.

Il est important de déterminer le type d'appareil pour votre établissement, ainsi il faudra obligatoirement étudier la superficie des pièces, les accès et le système de ventilation. Une fois ces éléments pris en compte, vous pouvez choisir différents types de détecteurs reliés à une centrale incendie.

- **Détecteurs de fumée optique** : fumée blanche issue de la combustion de corps inflammables.
- **Détecteurs thermiques** : chaleur et température élevée
- **Détecteurs de flamme** : départ de feu, repère le spectre lumineux allant des infrarouges aux ultraviolets

Pour la détection incendie à l'extérieur ou sur des gros volumes, l'utilisation de caméras thermographiques avec analyse d'images est l'idéal. Par exemple, les sites de stockage, déchetteries, hangars sont concernés. Cette solution de vidéodétection est un procédé innovant et avant tout adapté à ce type de configurations.

La démarche de prévention incendie.

Selon l'établissement, la démarche de prévention incendie est différente, ainsi, la configuration du Système de Sécurité Incendie (SSI), est déterminée selon un cadre juridique précis. La composition varie en fonction de la nature de votre activité et du nombre de visiteurs potentiels. Dans tous les cas, il se compose de deux dispositifs essentiels : le **Système de Détection Incendie (SDI)** et le **Système de mise en Sécurité (SMSI)**.

En cas de coupure de courant, l'alimentation électrique de sécurité (A.E.S) garantit la continuité de service du SSI. Ce système fournit l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des installations de sécurité. De plus, certaines catégories d'ERP sont plus complexes et sont alors classées « risques élevés ». Parallèlement, cinq types d'alarmes sont associés. Les systèmes sont classés par ordre de sécurité décroissante, du plus complexe au plus simple : **1, 2a ou 2b, 3 et 4**.

Les obligations pour les entreprises et commerces.

En termes de sécurité incendie, toutes les structures considérées comme établissements recevant du public (ERP) sont visées. Des bâtiments particuliers sont aussi intégrés à cette réglementation. Il s'agit des immeubles de grande hauteur (IGH) et des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le Code du travail les complète, notamment concernant les équipements, l'évacuation et la formation des collaborateurs.

L'ensemble des locaux professionnels doit impérativement être équipé par des dispositifs d'alarme, d'avertissement, de surveillance et de moyens de secours contre les incendies. Un registre de sécurité répertorie tous les renseignements utiles. En cas d'incendie déclaré, l'évacuation doit se réaliser rapidement. Le nombre de sorties et de dégagements doit être en adéquation avec celui des occupants. Un éclairage de sécurité indépendant doit venir en relais de celui de base, si une coupure électrique intervient.

Des visites obligatoires de contrôle sont effectuées tous les 2,3 ou 5 ans. Elles sont planifiées de manière récurrente par la Commission de Sécurité Incendie. Si l'ensemble des règles n'est pas respecté, vous pouvez être sanctionné.

UN PROJET À NOUS CONFIER ?

CONTACTEZ-NOUS !

Découvrir nos solutions



www.adsgroup-security.com